

6.1) Village de Chêne-Bougeries – Concours SIA 142 relatif à la préparation, l'organisation et l'attribution des honoraires des phases SIA 31 à 33 : vote du crédit d'étude et financement (CHF 565'000.- TTC)

La rénovation du périmètre nord du Village de Chêne-Bougeries est un projet d'envergure qui, pour mémoire, est mené selon les grandes phases ci-après :

- le chantier « A » comprend les allées Nos 21 à 27 de la rue de Chêne-Bougeries ;
- le chantier dit « B+C » concerne les allées Nos 5 à 15 de la rue de Chêne-Bougeries, 6 à 10 du chemin du Pont-de-Ville, ainsi que l'ancienne maison de Paroisse située au N° 2 du chemin De-La-Montagne.
- le « chantier d'aménagement des espaces extérieurs » porte sur l'espace public :
  - des chemins de la Fontaine et du Pont-de-Ville ;
  - de la place centrale du Village.

Le chantier « A » est aujourd'hui quasiment terminé, les logements sont tous occupés et l'arcade du 21/23 rue du Chêne-Bougeries devrait être prochainement louée. Le café de la Fontaine devrait quant à lui être très probablement ouvert en 2023. Les travaux d'assainissement et de second œuvre reprendront très prochainement.

Le chantier « B+C » est en cours, et malgré quelques imprévus, les travaux se déroulent globalement bien. La partie extérieure du bâtiment situé au chemin De-La-Montagne sera prochainement terminée. Les travaux de sous-œuvre aux 6 et 10 ch. du Pont-de-Ville ainsi qu'aux 5, 7, 13 et 15 rue de Chêne-Bougeries sont terminés. Les structures béton commencent à sortir du niveau des sous-sols.

Il reste à présent d'initier le projet concernant les espaces publics du Village de Chêne-Bougeries qui vise à les refaire à la suite des divers chantiers de rénovations et reconstructions. À cette fin, plusieurs étapes doivent être franchies, dont notamment l'organisation du concours SIA 142 qui permettra à la Commune de choisir, en vue de réaliser, le projet le plus adapté au Village.

Le bureau Triporteur a été choisi pour accompagner la Commune. Un premier mandat de CHF 27'948.- TTC lui a été attribué dans le but d'élaborer le budget ainsi qu'une première version du cahier des charges qu'il s'agira de finaliser d'ici à la fin du premier trimestre 2023.

Le concours sera organisé selon la procédure dite « ouverte » à un degré. Elle permet aux bureaux d'architectes paysagistes, répondant aux conditions de participation, de répondre. Elle permettra d'aboutir, à l'issue de la décision du jury, au choix du lauréat en décembre 2023 au plus tard.

Afin de travailler en séquence, il est également prévu, dans le cadre de la présente demande, d'intégrer les honoraires des phases SIA 31 à 33, permettant de développer le projet jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire.

Le montant total de la procédure de concours SIA 142 est de CHF 184'590.- TTC, comprenant la préparation, l'organisation, le relevé de géomètre, les honoraires du jury et les prix et mentions de 3 à 5 participants.

Le coût des honoraires des phases SIA 31 à 33 est de CHF 355'410.- TTC, basés sur le montant total des travaux, estimés à CHF 3'718'550.- HT.

En raison de ce qui précède, un crédit d'étude d'un montant total arrondi à CHF 565'000.- TTC, comprenant une marge de 5% pour « divers et imprévus », est sollicité.

En conséquence, la délibération suivante est proposée au Conseil municipal :

VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES – CONCOURS SIA 142 RELATIF A LA PREPARATION,  
L'ORGANISATION ET L'ATTRIBUTION DES HONORAIRES DES PHASES SIA 31 A 33 :  
VOTE DU CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT (CHF 565'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1, let. e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 3 abstentions par la commission Territoire, lors de sa séance du 6 février 2023,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 2 mars 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **XX voix pour, XX voix contre et XX abstention.s,**

- De procéder à un concours SIA 142 et de réaliser les phases SIA 31 à 33 pour la rénovation du périmètre nord du Village de Chêne-Bougeries ;
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 565'000.- TTC à cet effet ;
- De comptabiliser cette dépense dans les comptes des investissements, puis, de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 565'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ce dernier.

La Secrétaire  
du Conseil municipal  
T. BISANTI

Le Président  
du Conseil municipal  
D. MESSERLI

PROJET